

## **SUBVENTIONS, BOURSES ET PRIX 2018-2019 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ**

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY ([caroline.mazy@chuliege.be](mailto:caroline.mazy@chuliege.be))

En 2018, des subventions, bourses et prix seront attribués, pour des montants compris en 1.250€ et 21.000€.

### **CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :**

- **Etre chercheur âgé de moins de 35 ans** (! sauf exception !) **au moment du dépôt de candidature**, et être **attaché à un service du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège**.
- Pratiquer une recherche clinique, fondamentale ou appliquée **à finalité médicale**.
- Les dossiers de candidatures sont à déposer selon les modalités précisées sur le site <http://www.fondsleonfredericq.be> par le biais de la nouvelle plateforme de dépôt et traitement des candidatures mise en place à cet effet :

<http://flf-facmed.optimytool.com>

Nous vous invitons à lire attentivement les points énumérés sur la page d'accueil de la plateforme avant de commencer l'encodage de votre dossier de candidature et la présentation de votre projet.

**Les formulaires de candidatures doivent être IMPERATIVEMENT encodés et EXCLUSIVEMENT soumis par le biais de l'outil OPTIMY avant le mercredi 6 juin 2018 minuit au plus tard (sauf exception, voir règlements). AUCUN RETARD NE SERA ACCEPTE. N'oubliez pas d'annexer à votre dossier TOUTES les pièces jointes demandées (lettre de motivation, CV, photo et autre). Sans ces pièces, votre dossier ne sera pas recevable. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez postuler à plusieurs bourses, vous devez NECESSAIREMENT introduire autant de demandes que le nombre de bourses auxquelles vous souhaitez postuler (une bourse = une candidature, deux bourses = deux candidatures, etc...).** Afin de vous assurer du bon envoi de votre dossier, un accusé de réception vous sera automatiquement envoyé dès réception de celui-ci par le système.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES :**

- Il est **interdit de cumuler les demandes de bourses de voyage, de fonctionnement et de recherche clinique**. Un cumul est par contre possible entre une de ces bourses et un prix spécifique ou un prix émanant des fondations associées.
- L'attribution des bourses et prix sera conditionnée par **l'octroi d'un avis FAVORABLE du ou des comités d'éthique** aux candidatures qui le requièrent.
- Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission Permanente Facultaire à la Recherche
- Nous vous rappelons de bien lire les règlements et de ne pas oublier d'annexer au dossier, afin de valider votre candidature, **les pièces jointes demandées** au sein du volet 5 du formulaire "informations additionnelles". Nous attirons votre attention quant au fait que **lettre de motivation, CV et photo sont les annexes OBLIGATOIRES** pour chaque demande. **Néanmoins pour certaines bourses, d'autres annexes complémentaires sont également obligatoires**. Ces pièces sont indiquées dans les règlements, merci d'y être attentifs.

Le jury est formé de la Commission Permanente Facultaire à la Recherche (CPFR) de la Faculté de Médecine, qui appliquera les modalités de sélection décrites ci-dessous.

Les bourses seront remises aux lauréats lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée en novembre 2018.

**Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent par écrit :**

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à présenter leurs recherches au Colloque de novembre (et donc à la séance préparatoire) ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à respecter la cadre d'utilisation des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq ;
- **à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche à l'intérieur et à l'extérieur de l'ULiège et du CHU de Liège.**

---

**BOURSES ET PRIX « SPECIFIQUES » 2018 - !!!COMPLEMENTAIRE!!!**

---

**Le règlement général des subventions 2018 est d'application pour ces bourses et prix « spécifiques » ; cependant, des conditions particulières doivent être remplies, voir les règlements spécifiques ci-dessous.**

**Concernant le délai de soumission des candidatures dans le cadre de cette bourse complémentaire UNIQUEMENT, les formulaires de candidatures doivent être IMPERATIVEMENT encodés et EXCLUSIVEMENT soumis par le biais de l'outil OPTIMY avant le vendredi 15 juin midi au plus tard. AUCUN RETARD NE SERA ACCEPTE. N'oubliez pas d'annexer à votre dossier TOUTES les pièces jointes demandées (lettre de motivation, CV, photo et autre). Sans ces pièces, votre dossier ne sera pas recevable. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez postuler à plusieurs bourses, vous devez NECESSAIREMENT introduire autant de demandes que le nombre de bourses auxquelles vous souhaitez postuler (une bourse = une candidature, deux bourses= deux candidatures, etc...).**

**BOURSE DE LA LIGUE BELGE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES**

Attribuée depuis 1992, la bourse de la Ligue de la Sclérose en Plaques peut être utilisée comme bourse de voyage, de fonctionnement ou d'équipement. D'un montant de **10.000€**, cette bourse est destinée à un chercheur attaché à un service de la Faculté de Médecine de l'ULiège, âgé de moins de 35 ans au moment du dépôt de la candidature, pour un projet de recherches relatif à la **Sclérose en plaques**.